

COMMUNE DE MAREUIL SUR CHER

NOTE SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2022

L'article 107 de la Loi NOTRe a prévu de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des Collectivités Territoriales. L'article L2313-1 du CGCT prévoit désormais qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles soit jointe au budget primitif afin d'en faciliter la compréhension et de renforcer l'information des citoyens.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles autorisées pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : unité, universalité, annualité, spécialité, équilibre et sincérité.

Le budget primitif 2022 a été élaboré en concertation avec les élus réunis en commissions finances les mercredi 8 décembre 2021, lundi 17 janvier 2022, mercredi 3 mars 2022.

Le budget annexe Commerces fera l'objet d'une note de synthèse séparée.

Ce projet de budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services,
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- De ne pas augmenter la pression fiscale sur les habitants.

Ce budget est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2021 a généré un excédent de fonctionnement de 165 101,23 € qui ajouté au résultat reporté des années précédentes donne un excédent cumulé de 653 042,58 €.

Le compte administratif a été approuvé le 16 mars 2022.

Pour 2022, le budget s'équilibre à 1 485 092,58 € soit une augmentation d'environ 13,20% par rapport au prévisionnel 2021.

DEPENSES

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Il s'agit des crédits alloués au fonctionnement des divers services. Ce chapitre regroupe des dépenses générales et diverses telles que : eau, électricité, combustible, carburant, entretien et maintenances, assurances, téléphone, etc. Il a été prévu une augmentation de budget de 5.67% pour couvrir les augmentations prévues de matières premières (électricité, carburant, ...). Il représente environ 20,32% des dépenses prévisionnelles totales.

Chapitre 012 : Charges de personnel

La prise en compte de l'évolution annuelle de carrière pour l'ensemble des agents occasionne une légère augmentation. De plus une somme permettant le recours à du personnel temporaire (conгés maladie ou autre, besoin ponctuel, ...) a été prévu.

TABLEAU DES EFFECTIFS au 1^{er} JANVIER 2022

	TITULAIRES/STAGIAIRES			
	TC 35/35	TNC 28/35	TNC 22/35	TNC 13,5/35
Mairie	1	1		
Services techniques	4			
Gîtes	2			
Bibliothèque				1
Agence Postale			1	
TOTAL	7	1	1	1

Chapitre 022 : Dépenses imprévues

La somme inscrite constitue une réserve disponible. Il est à noter que conformément à l'article L2322-1 du CGCT cette somme ne doit pas excéder 7,50% des dépenses prévisionnelles réelles de la section.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissements

Compte tenu des efforts réalisés sur les dépenses, un autofinancement de 369 395,45 € est dégagé pour constituer une source de financement pour la section d'investissements.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transferts entre sections.

C'est dans ce chapitre que sont comptabilisés les amortissements annuels.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre enregistre principalement :

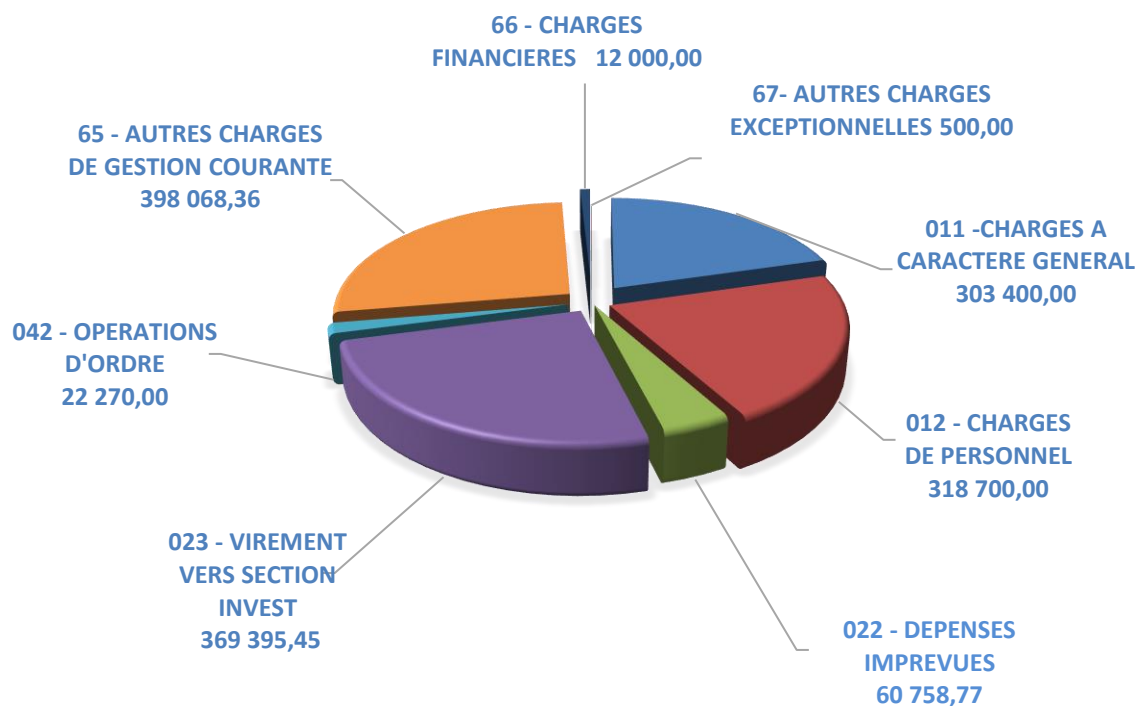
- ✓ Les dépenses relatives aux élus,
- ✓ Les dépenses relatives aux subventions aux associations,
- ✓ Les contributions aux organismes de regroupement (SIVOS, Pays,...),
- ✓ La participation au service incendie, dont le montant est fixé chaque année par le Conseil Départemental,

Chapitre 66 : intérêts de la dette

Ce chapitre comptabilise le montant des intérêts de la dette.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022

1 485 092,58 €



RECETTESChapitre 70 : Ventes de produits, prestations

Chapitre variable qui comprend les emplacements dans le cimetière, le remboursement des ordures ménagères par les locataires des bâtiments communaux (logements, commerce, camping), les revenus des jetons de camping-car et diverses redevances d'occupation du domaine public (Télécom par exemple). C'est à cet article également qu'est comptabilisée l'indemnité compensatrice mensuelle prévue dans la convention relative au fonctionnement de l'Agence Postale Communale signée avec le Groupe « La Poste ».

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la Loi de finances 2020, la taxe d'habitation sur les résidences principales va être progressivement supprimée pour s'achever en 2023 pour tous les contribuables. Cela implique une perte de ressources qui sera compensée par le transfert à la commune de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés.

Le Conseil Municipal a donc décidé de ne pas voter d'augmentation de taux. Le montant des taxes foncières dépend des bases locatives des bâtiments décidées par l'Etat.

Taxe foncière (bâti)	45,82%
Taxe foncière (non bâti)	63,81%

- ✓ L'article 73211 (attribution de compensation par la Communauté de Communes Val de Cher Controis) reste sans changement,
- ✓ L'article 7381 (taxe additionnelle aux droits de mutation) est une ressource non prévue car incertaine. Elle représentait 34 987,70€ en 2021.

Chapitre 74 : Dotations et participations

Au moment de la préparation du budget, le montant de la DGF (Dotation Générale de Fonctionnement), principale dotation de l'Etat n'a pas été notifiée aux communes. Il a donc été décidé de prévoir la même somme qu'en 2021.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

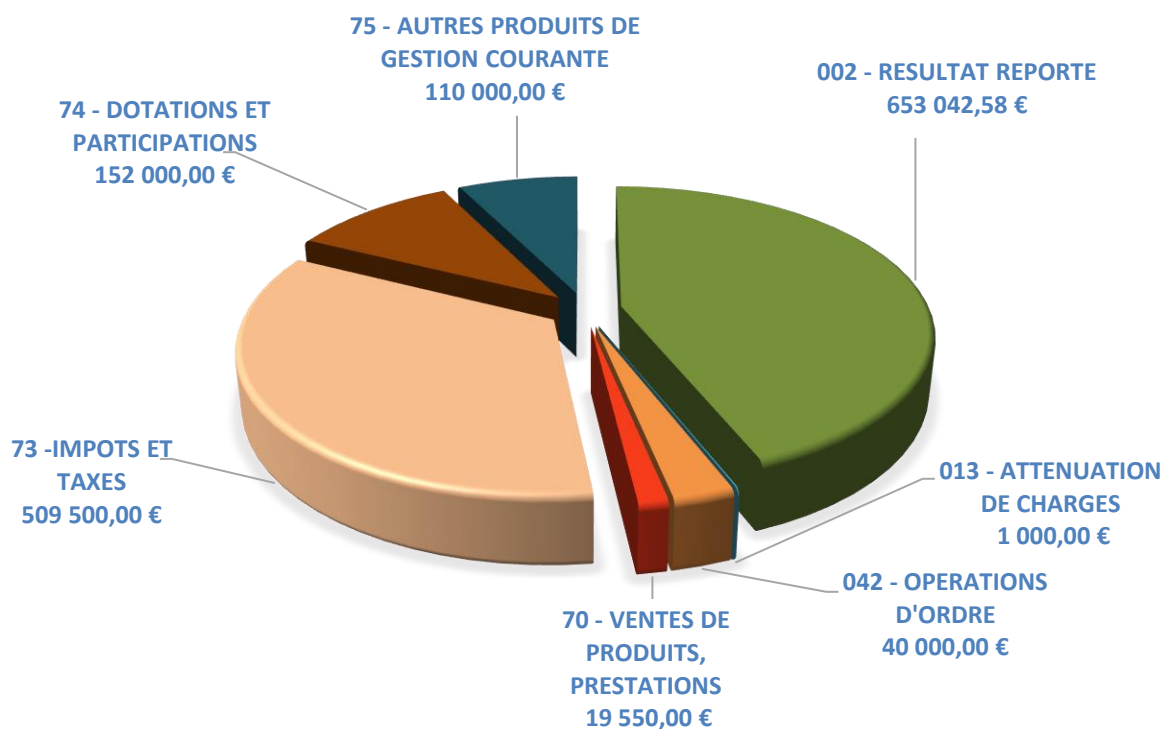
Ce chapitre enregistre les recettes du camping, des salles et des gîtes. Compte tenu de la fin de la crise sanitaire, il est prévu une légèrement augmentation de cette recette.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre les sections

La somme inscrite correspond à l'achat de fournitures pour des opérations d'investissements réalisées, en régie, par les services municipaux, tant sur les bâtiments que sur la voirie.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022

1 485 092,35€



SECTION D'INVESTISSEMENTS

DEPENSES

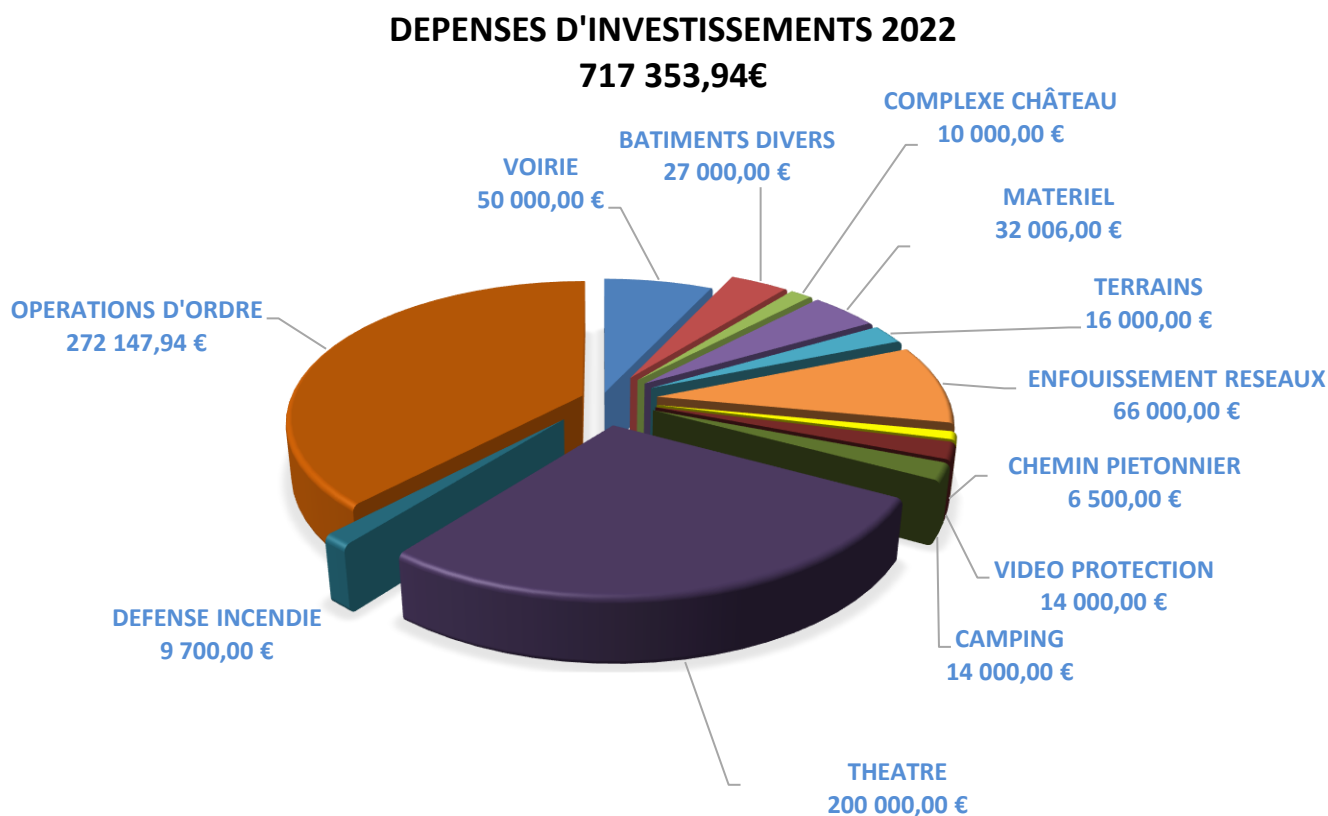
La section s'équilibre à 717353,94€

Les principales opérations inscrites au budget primitif 2022 sont :

- ✓ Voirie pour 50 000,00 €,
- ✓ Bâtiments divers 27 000€, (dont 4 071,60€ de restes à réaliser)
- ✓ Complexe château pour 10 000€, (dont 5 654,83€ de restes à réaliser)
- ✓ Logiciel et Matériel/Mobilier pour 32 006,00€, (dont 4 258,00€ de restes à réaliser)
- ✓ Terrains pour 16 000,00€,
- ✓ Enfouissement des réseaux pour 66 000,00€
- ✓ Chemin piétonnier pour 6 500,00€ (dont 6 083,64€ de restes à réaliser)
- ✓ Vidéo protection pour 14 000,00€, (dont 13 334,02€ de restes à réaliser)
- ✓ Camping pour 14 000,00€,
- ✓ Théâtre pour 200 000,00€
- ✓ Défense incendie pour 9 700,00€,

Auxquelles il convient d'ajouter les opérations d'ordre réparties comme suit :

- Le solde d'exécution négatif de 2021 pour 140 147,94€
- Dépenses imprévues pour 18 000€
- Le remboursement du capital des emprunts pour 73 500€
- Les dépôts et cautions à rembourser pour 500€
- Les opérations de travaux en régie pour 40 000€



RECETTES

L'ensemble de ces dépenses sont financées par :

- ✓ Des subventions de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental, et de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis (sous forme de fonds de concours),
- ✓ Le reversement du FCTVA,
- ✓ Le reversement de la part de taxe d'aménagement revenant à la Commune,
- ✓ Le virement de la section de fonctionnement (369 395,45€),
- ✓ Les opérations d'ordre (amortissements et intégration de travaux),

Les restes à réaliser 2021 représentent 8 442,46€ des recettes totales d'investissements.

RECETTES D'INVESTISSEMENTS 2022 717 353,94€

